

## Le budget communal 2019

Le budget 2019 a été voté à l'unanimité au Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

La municipalité garde comme objectif principal de contenir et maîtriser les dépenses tout en proposant une bonne qualité de services à la population et des investissements qui permettent d'améliorer le patrimoine de la commune.

### Le budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

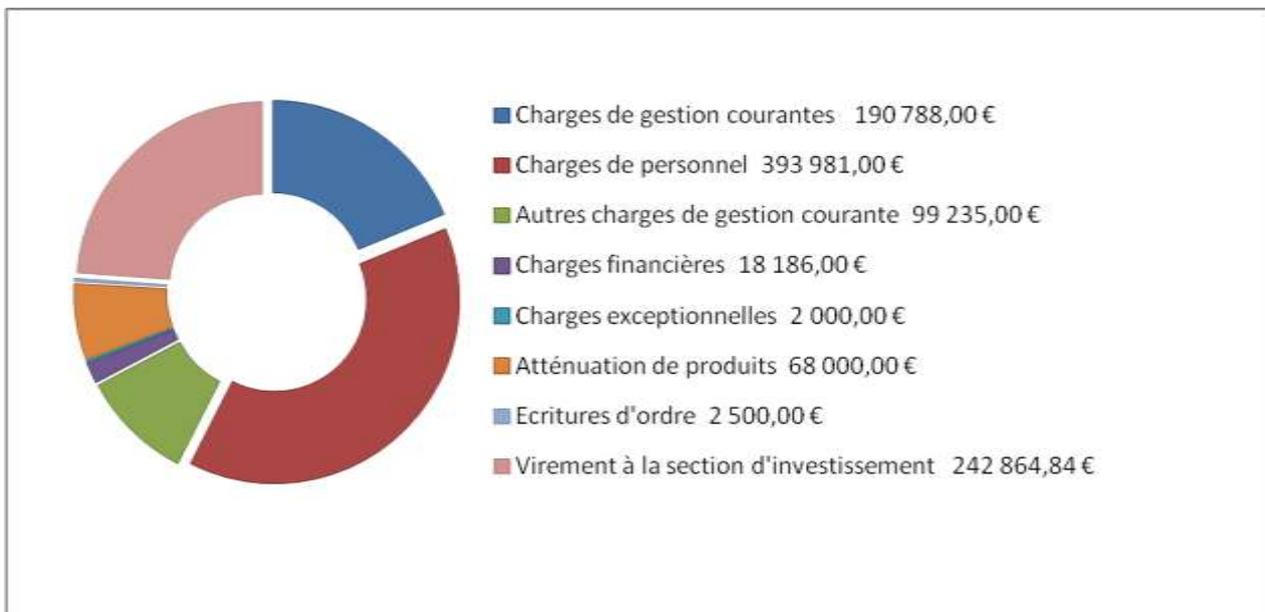
Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Cette année une écriture virement à la section d'investissement de 242 864,84€ est inscrite dans le budget de fonctionnement. Elle représente l'excédent du budget annexe la Farge, budget qui devrait être clôturé en 2019

Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement sont de 772 190€.

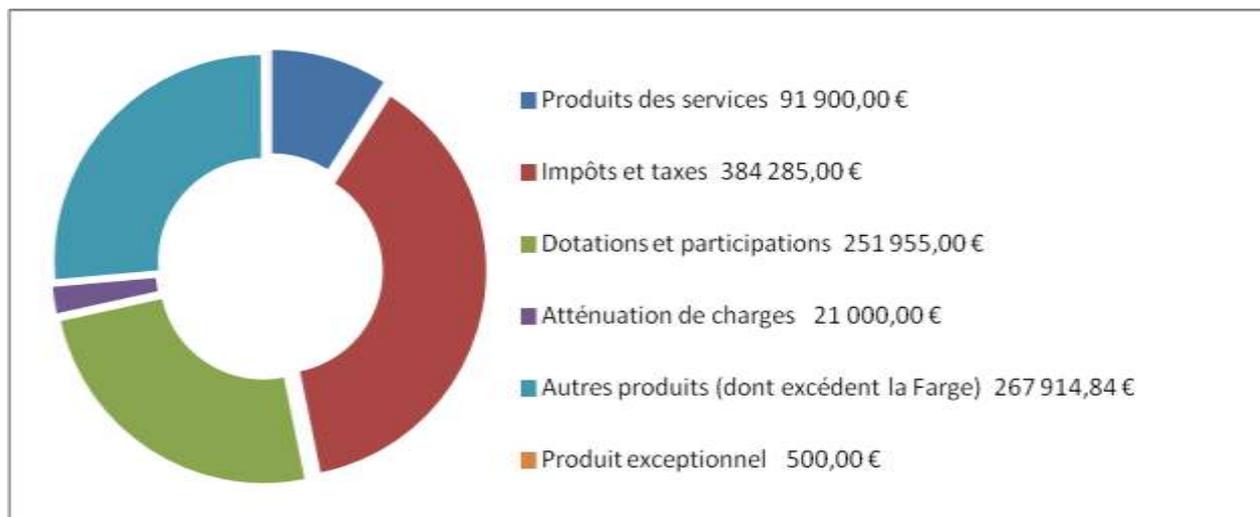
### Dépenses de fonctionnement

A noter que les charges exceptionnelles et les écritures d'ordre n'apparaissent pas sur ce « camembert »



A noter que les charges exceptionnelles et les écritures d'ordre n'apparaissent pas sur ce « camembert » ni « les produits exceptionnels » sur le camembert ci-dessous.

## Recettes de fonctionnement



## Le budget d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Divers achats : extincteurs / outillage / Bibliothèque / Mairie / CME
- Mise en conformité des bâtiments : accessibilité et mise aux normes
- Voirie : numérotation/ aménagement chemin des Ménestrels / aménagement parking co voiturage randonneur/ Gestion des eaux pluviales / Chemin de Barrot à Pontet
- Aménagements au cimetière
- Site internet
- Révision du PLU
- Accessibilité des bâtiments
- Amélioration réseaux incendie
- Enfouissement réseau
- Aménagement nouveau local technique
- Soutien dynamisme agricole
- Poste informatique de l'école – rappel 9000€ budgétisé sur 3 ans / 2<sup>e</sup> année
- Jardin de la Mairie
- Local du centre bourg – étude
- Travaux salle des fêtes
- PIG : Programme Intérêt général « centre village 2019-2021 »

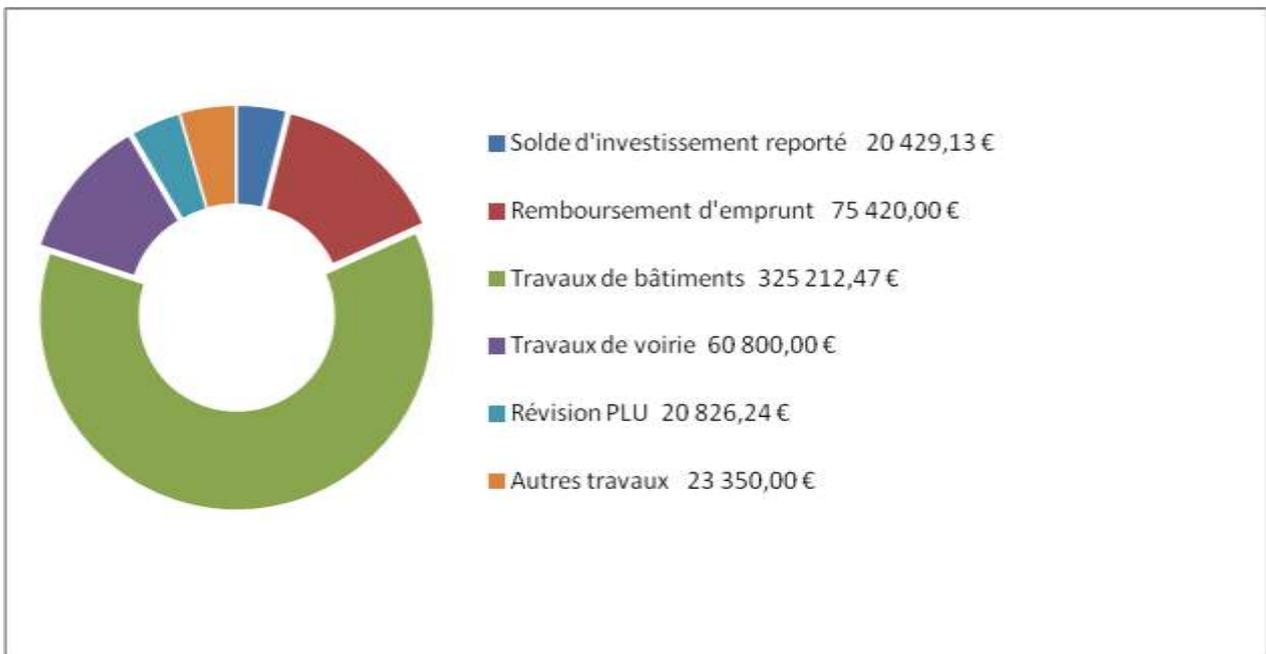
Les dépenses et recettes d'investissement sont de 526 037.84€

Quelques commentaires :

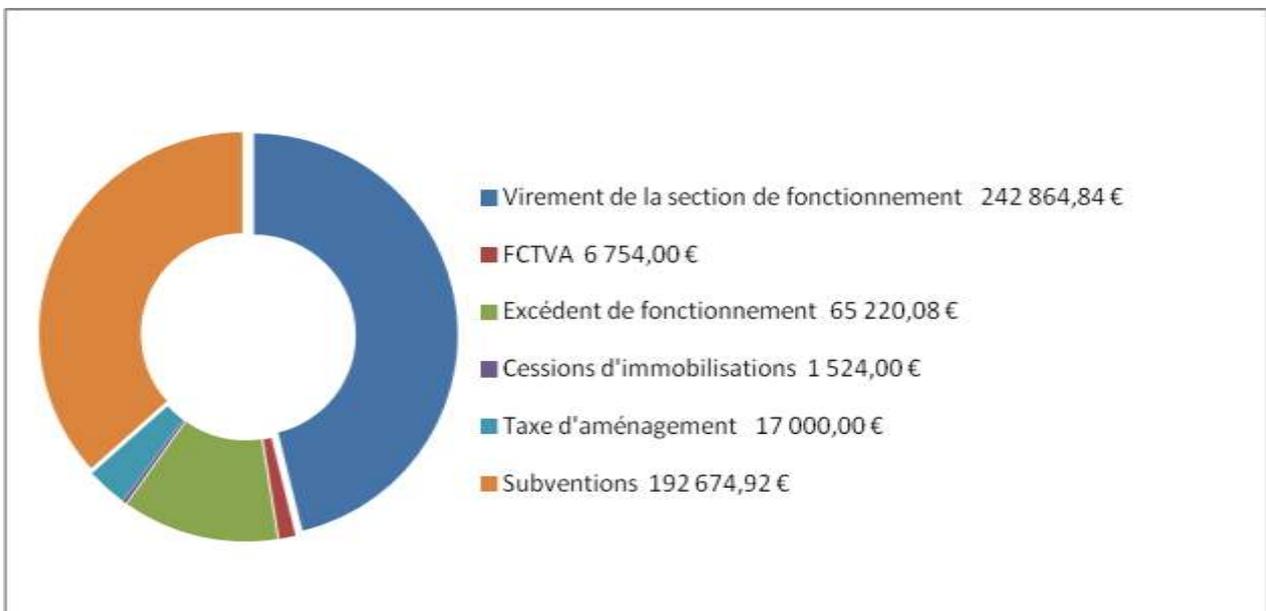
1. Le principal poste de dépenses prévu est l'aménagement du nouveau local technique route du Richoud.

2. Le poste « Voiries » comprend des investissements sur des créations de routes communales : chemin des Ménestrels partie haute et basse, 3 places de stationnement pour les logements sociaux de La Farge le long de la Saignette. Ce type de dépenses n'est plus pris en charge en totalité par la COPAMO qui, dans une volonté de maîtrise des dépenses, a réduit le budget voirie. Ces travaux sont effectués désormais grâce à un « fonds de concours voirie » financé par les communes.
3. A noter également une nouveauté : dès cette année et sur 3 ans, la commune participe à hauteur de 4 000 € par an au PIG (Programme d'Intérêt Général « centre-village 2019-2021»). Ainsi, la commune pourra compléter les aides à l'habitat, en particulier pour la rénovation énergétique et les économies d'énergie.

### Dépenses d'investissement



### Recettes d'investissement



## **Le produit de la fiscalité**

La commune a décidé de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2019, qui restent inchangés depuis 2010 :

- Taxe d'habitation : 17.99%
- Taxe foncière sur le bâti : 19.05%
- Taxe foncière sur le non bâti : 73.96%

Le maire et l'adjoint aux finances